Envoyé en préfecture le 17/06/2022
Reçu en préfecture le 17/06/2022
Affiché le 17/06/2022
ID : 082-228200010-20220524-CP2022_05_26-DE

TARN-ET-GARONNE
LE DÉPARTEMENT.fr

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

—

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 24 mai 2022

CP2022_05_26
id. 6420

Le 24 mai 2022, les membres de la commission permanente légalement convoqués se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président du Conseil départemental.

Nombre de membres de la commission permanente : 19
Quorum : 7

Sont présents :
M. ALBUGUES, M. BELLOC, M. BEQ, M. BERTELLI, Mme BOURDONCLE, M. CROS, M. DEPRINCE, M. GONZALEZ, Mme HEULLAND, Mme LE CORRE, M. LOPEZ, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. VAISSIERES, M. WEILL

Sont représentés :
M. BESIERS (pouvoir à Mme MAURIEGE), M. DESCAZEAUX (pouvoir à M. BERTELLI)

Le quorum légal est atteint, en application de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, modifié par la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, la commission permanente peut valablement délibérer.

DÉLIBÉRATION

PLATEFORME DE VALORISATION ET TRANSFORMATION POUR L'AIDE ALIMENTAIRE ASSOCIATION ACCUEIL MONTAURIOL

—

Envoyé en préfecture le 17/06/2022
Reçu en préfecture le 17/06/2022
Affiché le 17/06/2022
ID : 082-228200010-20220524-CP2022_05_26-DE

La convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi, conclue avec l' État le 12 juillet 2019, comprend l'action intitulée « structure insertion par l'activité économique plate-forme alimentaire ». Cette démarche est co-portée par le Département et par l'État, direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE).

Par délibération du 19 janvier 2021, la commission permanente a approuvé l'attribution d'une subvention de fonctionnement auprès de l'association « Accueil Montauriol » d'un montant de 15 000 € fléchée sur les crédits stratégie pauvreté, afin de permettre la réalisation d'une étude d'opportunité pour réaliser une « structure d'insertion par l'activité alimentaire ».

La réalisation de cette étude a été conduite durant toute l'année 2021 par la fédération des acteurs de la solidarité (FAS) Occitanie.

L'étude d'opportunité, restituée en décembre 2021, a permis aux acteurs de se fédérer et d'élaborer ensemble la feuille de route pour créer une structure ad hoc permettant avec l'appui d'un chargé de mission de porter et mettre en œuvre le projet.

Les crédits de la stratégie pauvreté permettent d'engager cette seconde phase concernant l'étude de marché et de faisabilité pour un montant de 50 000 €.

En termes de méthodologie, cette seconde phase passe par le recrutement d'un chargé de mission devant réaliser l'étude de marché, de faisabilité, ainsi que l'animation et le pilotage du projet.

Cette action bénéficie des crédits de l'État au titre de la stratégie pauvreté.

Les crédits correspondants de 50 000 € sont inscrits à cet effet au budget départemental 2022 : imputation 2913-6574/564/017, programmation 026, opération 005, enveloppe E 02. (N°Progos 00004523/SPAU).

La situation de la ligne budgétaire est la suivante :

Autorisation de programme SPAU 22	505 951 €
Engagé aux précédentes commissions permanentes	344 855 €
Engagé à la présente commission permanente	50 000 €
Disponible	111 096 €

Envoyé en préfecture le 17/06/2022
Reçu en préfecture le 17/06/2022
Affiché le 17/06/2022
ID : 082-228200010-20220524-CP2022_05_26-DE

DÉCISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 29 juillet 2021 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi signée avec l'État le 12 juillet 2019,

Vu la délibération de la commission permanente du 19 janvier 2021 portant sur l'accueil Montauriol - étude de faisabilité - structures d'insertion par l'activité économique alimentaire,

Considérant les résultats de l'étude d'opportunité, en décembre 2021, par la fédération des acteurs de la solidarité (FAS) Occitanie en matière de valorisation et transformation pour l'aide alimentaire,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, selon les modalités susvisées, le principe de la mise en œuvre de cette seconde phase d'étude de faisabilité de la plate-forme de valorisation et de transformation pour l'aide alimentaire ;

- Approuve, à cet effet, l'attribution d'une subvention départementale à l'association « Accueil Montauriol » d'un montant de 50 000 € ;

- Précise que les crédits correspondants seront prélevés à l'article 2913-6574/564/017, programmation 026, opération 005, enveloppe E 02 du budget départemental ;

- Approuve la convention de subventionnement à conclure avec l'association « Accueil Montauriol » telle que ci-annexée,

Envoyé en préfecture le 17/06/2022
Reçu en préfecture le 17/06/2022
Affiché le 17/06/2022
ID : 082-228200010-20220524-CP2022_05_26-DE

- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, ladite convention.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Michel WEILL